



DEMANDE DE SUBVENTION

Au titre de l'année 2026

Cadre réservé à l'administration :

Dossier reçu le : _____

Proposition de la commission : _____

NOM DE L'ASSOCIATION :

Objet de l'association :

La Ville de Chalonnnes-sur-Loire, au travers des subventions et de la mise à disposition de salles, matériels et moyens humains, affirme une politique de soutien et exprime ainsi son désir d'aider, dans la mesure de ses moyens, les associations loi 1901 à but non lucratif.

La notion de subvention implique l'idée d'aide, de secours financier, attribué de façon unilatérale à une association par une collectivité publique en vue du financement d'un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par une association.

Si vous souhaitez discuter de votre projet associatif avec l'élu référent, merci d'en faire la demande auprès du Service Vie Associatif (02.41.74.10.81 / associations@chalonnnes-sur-loire.fr).

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Dossier de demande de subventions (**complété informatiquement de préférence**)
- Compte de résultat de l'année écoulée
- Budget prévisionnel
- Synthèse des comptes (à demander auprès de votre banque)
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale
- Statuts de l'association en cas de première demande, ou modifiés le cas échéant, avec copie du récépissé de déclaration en Préfecture

À retourner pour le **15 novembre 2025** impérativement.

Si votre demande concerne :

- le CCAS : ccas@chalonnnes-sur-loire.fr

- le service Vie associative : associations@chalonnnes-sur-loire.fr

associations@chalonnnes-sur-loire.fr

**(Aucune demandes arrivées après la date limite ne sera acceptée,
tout dossier incomplet ne pourra pas être traité)**

INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION

Siège social de l'association :

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

1- Composition du bureau de l'association :

Président(e) : Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Vice-Président(e) : Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Trésorier(ère) : Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

Secrétaire : Nom et prénom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Téléphone : _____

2- Statuts :

Association Loi 1901 : oui / non

Numéro d'enregistrement à la Préfecture : _____

Date : _____

Date de parution au journal officiel : _____

Statut :

Si les statuts ont été modifiés : _____

- Date de la modification : _____

- Objet de la modification : _____

Les statuts et le récépissé de la préfecture ont été transmis précédemment :

oui / non **(si oui, inutile de nous les communiquer à nouveau)**

Les statuts et le récépissé de la préfecture sont joints à la présente demande :

oui / non

Association reconnue d'utilité publique : oui / non

Date : _____

Numéro de décret : _____

Une association loi 1901 peut être reconnue d'utilité publique, par décret en Conseil d'État. Cette reconnaissance lui permet d'accéder à certains avantages → <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1131>

Association de type commerciale : oui / non

Votre association est agréée : oui / non

Date : _____

Numéro d'agrément : _____

Fédération à laquelle l'association est affiliée : _____

N° de SIREN ou SIRET (numéro exigé par le Trésor Public pour le versement de la subvention) :

Le numéro SIREN/SIRET :

- Il est obligatoire pour que l'autorité publique puisse verser une subvention à une association (Article R. 123-220 du code de commerce). L'association a donc tout intérêt à disposer de ce numéro permanent le plus tôt possible.

- Pour obtenir un numéro SIRET : demande à formuler directement par courrier à la direction régionale de l'INSEE compétente pour votre département en joignant une copie des statuts et une copie de l'extrait paru au journal officiel (ou « témoin de publication »). Trouver sa direction régionale : <https://www.insee.fr/fr/information/2107389>

N° RNA (Répertoire National des Associations) : _____

Le numéro RNA (Répertoire National des Associations) :

Il s'agit du numéro attribué à l'association à l'occasion des démarches d'enregistrement de création, de changement de dirigeants ou de modification de statuts en préfecture. Il est composé d'un W suivi de 9 chiffres.

3- Moyens humains :

Nombre de bénévoles : <i>(personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association de manière non rémunérée)</i>	
Nombre de volontaires : <i>(personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique, par exemple Service Civique)</i>	
Nombre total de salarié(e)s :	
Nombre de salarié(e)s en équivalent temps plein (ETP)	
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	
Adhérents : <i>(personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association)</i>	

Effectifs 2023/2024 :

Nombre d'adhérents	CHALONNAIS	NON CHALONNAIS
Jeunes de moins de 18 ans		
Adultes		
TOTAL		

Cotisations :

	Tarifs licences		Tarifs cotisations	
	Chalonnais	Non Chalonnais	Chalonnais	Non Chalonnais
Enfants				
Adultes				

Avez-vous un plan de formation envisagé pour l'année à venir ? oui / non

Si oui, précisez : _____
